

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-trois, le samedi 21 Octobre à 09h30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Gérard ROURE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET.

Absents (1) : Yohann CARRET

Procuration (1) : Yohann CARRET a donné procuration à Yvan CARRET

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date de la convocation : 16/10/2023

1 ► VALIDATION DE LA CONVENTION POUR LA MAISON RAGE AVEC L'EPF SMAF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment cadastré D1336, appelé « maison Rage », est de la propriété de l'EPF SMAF Auvergne, qui est propriétaire du bien pendant la période du portage financier jusqu'à sa rétrocession.

Ce bâtiment est dangereux, il a besoin d'être sécurisé.

L'EPF Auvergne a fait réaliser des diagnostics et études pour déterminer la meilleure solution de sécurisation. La solution de destruction du bâti a été retenue. L'EPF Auvergne prendrait en charge 100 % du coût des travaux dans le cadre de son programme de sécurisation du patrimoine historique.

En contre-partie, la commune doit s'engager à racheter le bien à l'issue des travaux de sécurisation.

Ces travaux de sécurisation devraient débuter début 2024.

Pour information, le coût de ces travaux devrait être de 92 323 € (désamiantage + démolition + réfection d'un mur de clôture + maîtrise d'œuvre + CSPS) à la charge de l'EPF Auvergne.

Une convention pour établir toutes les modalités a été rédigée par l'EPF Auvergne. Monsieur le Maire en donne lecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à ce dossier

↳ charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération

8 POUR
1 ABSTENTION
1 CONTRE

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

